

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2016

15 octobre 2009

SOMMAIRE

AC Automation Center	96765	KKA Holding S.A.	96766
Access Properties S.à r.l.	96754	Kravid S.à.r.l.	96766
A.C.R. Applied Coating Research S.A. ...	96751	Lagonda S.A.	96751
aeris CAPITAL Management Company S.A.	96735	Lamda Partners (Luxembourg) S.A.	96765
Agapanthe S.A.	96766	LBC Vesta Holdings S.à r.l.	96748
Amtrust Captive Holdings Limited	96749	Lipp S.à r.l.	96753
Ardexco Spf S.A.	96754	Loparco S.A.	96732
Assenti Lux S.A.	96732	Luxmarine S.A.	96754
Association Nationale des Etudiants Ingé- nieurs Luxembourgeois	96737	Mental Equipment S.A.	96767
Bati-Sphere	96733	Monterey Holdings S.à r.l.	96735
Bibas S.A.	96763	MX International S.à.r.l.	96731
Bombardier Luxembourg Finance S.A.	96753	Netcore PSF S.A.	96736
Bombardier Luxembourg S.A.	96750	Nippon Capital TMK Investments S.à.r.l.	96752
Caroline Real Estate Holding Luxembourg S. à r.l.	96750	Nippon Capital TMK Investments S.à.r.l.	96752
Copenhagen Retail Exclusive Lux S. à r. l.	96735	NO LIMITS Creation & Design s.à r.l.	96768
Creos Luxembourg S.A.	96744	No Limits Web & Print S.à r.l.	96768
Crusader S.A.	96768	Pasta Point Differdange Sarl	96731
Darwin S.à r.l.	96755	Phoenix a.s.b.l	96725
D'Millen Immobilière S.à.r.l.	96763	P.T. Investments S.A.	96765
Dominion DMG Luxembourg S.A.	96746	Santamaria S.A.	96754
Dominion Group Luxembourg S.A.	96746	Service Automobile S.A.	96751
Dynamique Résidentiel S.A.	96748	Sfay Group S.A.	96767
Encore Plus Properties II S.à.r.l.	96764	SLAP II Luxembourg S.à r.l.	96722
Encore Plus Properties I S.à.r.l	96764	Société de Gestion et Travaux	96750
Euro-Immobilière S.à.r.l.	96763	Société Financière d'Arles S.A.H.	96753
FAI rent-a-yacht S.A.	96751	Société Financière de Nolay S.A.	96767
Garance Holding S.A.	96745	Spartex S.A.	96750
GP-1 Resi LBC Luxco S.à r.l.	96752	Telco Holding	96749
Grep Drei S.A.	96766	Unima S.A.	96747
Guilbert Luxembourg S.à r.l.	96722	Virgo Crest Holding S.A.	96764
Halsey Group S.à r.l.	96767	VPartners S.A.	96725
High Pressure Investments S.A.	96754	WC Luxco Holdings S.à r.l.	96738

SLAP II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.200,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.272.

Suite aux résolutions écrites adoptées par l'associé unique en date du 11 septembre 2009, il a été décidé de procéder au renouvellement des mandats de gérant de TMF Corporate Services S.A. et TMF Secretarial Services S.A. pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'approbation par l'associé unique des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009125382/17.

(090150818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Guilbert Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 52.984.

In the year two thousand and nine, on the second day of September.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Office Depot (Operations) Holdings B.V., a Dutch limited liability Company incorporated under the Laws of The Netherlands, having its registered office at Columbusweg 33, 5928 LA Venlo, The Netherlands, and registered with Kamer Van Koophandel under number 35025125,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

(I) The aforementioned proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(II) The appearing, acting under the given authority, has requested the undersigned notary to draw up what follows:

The appearing is the sole shareholder of the limited liability company, GUILBERT LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B52984, and incorporated by a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 17th November 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 44, dated 24th January 1996, whose the incorporation deed has been amended for the last time by a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on 19th January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 255, dated 3rd March 2004 (the "Company").

(III) The appearing recognizes to have full knowledge of the decisions to be taken on basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the registered office from L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall;
2. Subsequent amendment of the first sentence of the article 5 of the incorporation deed;
3. Creation of two categories of managers, A and B, and subsequent amendment of the article 12 of the incorporation deed;
4. Attribution of the category of B manager to the managers of the Company currently in office;
5. Appointment of an A manager and determination of the duration of his mandate;
6. Miscellaneous.

Requested the undersigned notary to draw up the following resolutions:

96723

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Second resolution

In order to reflect the aforementioned resolution, the sole shareholder decides to amend the first sentence of the article 5 of the incorporation deed as follows:

"The Company will have its registered office in Munsbach (municipality of Schuttrange), Grand Duchy of Luxembourg."

Third resolution

The sole shareholder decides to create two categories of managers, A and B, and decides to amend consequently the article 12 of the incorporation deed as follows:

"The Company is managed by a board of managers composed of three or more members, composed of two different categories of managers, type A manager and type B manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of managers."

Fourth resolution

The sole shareholder decides to attribute the category of B manager to the managers of the Company currently in office, Mr Charles Everett Brown and Mr Ernst Wessel.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Olivier Dorier, Director of companies, born on 25 September 1968 in Saint Remy, France, and residing professionally at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, as manager of type A of the Company for an indefinite period of time.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Office Depot (Operations) Holdings B.V., une société à responsabilité limitée des Pays-Bas ayant son siège social à Columbusweg 33, 5928 LA Venlo, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Kamer Van Koophandel sous le numéro 35025125, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée à la présente pour être enregistrée avec elle.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée GUILBERT LUXEMBOURG S.à r.l. (la "Société"), une société de droit luxembourgeois, avec son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B52984, et constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 44 du 24 janvier 1996, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 255 du 3 mars 2004.

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall;
2. Modifications subséquentes de l'article 5 première phrase des statuts;
3. Création de deux catégories de gérants, à savoir A et B, et modification subséquente de l'article 12 des statuts;
4. Attribution de la catégorie de gérants de type B aux gérants actuels de la Société;
5. Nomination d'un gérant de type A et détermination de la durée de son mandat;
6. Divers.

Requiert le notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts, première phrase, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi à Munsbach (commune de Schuttrange), Grand-Duché de Luxembourg."

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer deux catégories de gérants, à savoir A et B, et décide de modifier conséquemment l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres ou plus, composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir de gérants de type A et gérants de type B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B ou par la ou les signature(s) de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance."

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'attribuer la catégorie de gérants de type B aux gérants actuels de la Société, à savoir Monsieur Charles Everett Brown et Monsieur Ernst Wessel.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Olivier Dorier, Directeur de sociétés, né le 25 septembre 1968 à Saint Remy, France, et demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, en tant que gérant de type A de la Société pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 septembre 2009. Relation GRE/2009/3158. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009125623/139.

(090151417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Phoenix a.s.b.l, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 7.304.

Sub3. Art 1. Changement d'adresse:

24-26 place de la Gare L-1616 Luxembourg

Sub 4. Art 2. Objet. Groupe de vie "Band of Brothers "qui assure la mission suivante:

- Une mission socio-éducative spécialisée consistant à accueillir héberger et encadrer des jeunes en déviance sociale tout en visant leur épanouissement personnel, le développement de leurs facultés sociales et une (ré)intégration sociale en promouvant une méthode pédagogique avec un concept spécifique pour faire face à la problématique de la violence juvénile.

- Une mission de garde et de préservation consistant à assurer par les moyens adéquats les mesures de garde et de préservation à l'égard du mineur et à l'égard de son entourage dans le cadre de la loi sur la protection de la jeunesse (La mesure prévoit une durée de 24 mois)

- Une mission de former le personnel travaillant dans le groupe de vie ou tout autre intéressé

- Une mission de prendre des jeunes agresseurs (Garçons et filles) en charge dans le cadre d'un entraînement spécialisé ("Anti-Aggressivitätstraining "et "Coolness Training")

- Le jeune ne pourra être pris en charge qui remplit les critères de profil pour cette mesure spécifique

- La mesure éducative est offerte aux jeunes indépendamment de leur origine culturel, philosophique ou religieux

Signatures.

Référence de publication: 2009125312/23.

(090150633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

VPartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 148.288.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Voltaire Group S.A., en abrégé «VGroup», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.557,

représentée par Monsieur Matthieu VAN DE CASTEELE, juriste, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Ladite procuration restera, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «VPartners S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société

La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social

Le capital social souscrit est fixé à quatre cent quarante-sept mille euros (EUR 447.000,-) représenté par quatre mille quatre cent soixante-dix (4.470) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société

Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation

Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) par la signature unique du Président du Conseil d'Administration ou (ii) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (iii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire

et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire

La surveillance de la Société est confiée à un Commissaire. Il est nommé pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social

L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2010.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante Voltaire Group S.A., prénommée, déclare souscrire les quatre mille quatre cent soixante-dix (4.470) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique par des apports en nature comme suit:

- mille cinq cents (1.500) actions, c.à.d 100%, du capital social de VCAPITAL MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.150, apportées pour une valeur cent trente-sept mille euros (EUR 137.000,-);

- cinquante (50) parts sociales, c.à.d 100%, du capital social de VOLTAIRE ASSET MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.115, apportées pour une valeur quarante-six mille euros (EUR 46.000,-); et

- quatre mille (4.000) actions, c.à.d 100%, du capital social de RiskVision S.A., une société anonyme de droit suisse, avec siège social CH-1207 Genève, 42, rue du 31 Décembre, inscrite au Registre du Commerce de Genève sous le numéro fédéral CH-660-0792009-7, apportées pour une valeur deux cent soixante-quatre mille euros (EUR 264.000,-).

Ces contributions ont fait, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'objet d'un rapport établi en date du 9 septembre 2009 par Compagnie Européenne de Révision S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.039.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Voltaire Group S.A., prénommée, agissant par son mandataire, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. elle est propriétaire de toutes les actions apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux actions par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;
3. elle a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les actions, sont, à la meilleure connaissance de Voltaire Group S.A. libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. le transfert des actions dans VCAPITAL MANAGEMENT S.A., VOLTAIRE ASSET MANAGEMENT S.à r.l. et Risk-Vision S.A. sera inscrit dans le registre d'actionnaires de ces sociétés.

Des certificats signés par VCAPITAL MANAGEMENT S.A., VOLTAIRE ASSET MANAGEMENT S.à r.l. et RiskVision S.A. confirmant que Voltaire Group S.A. est bien inscrite comme actionnaire respectivement associé unique desdites sociétés et que les actions sont librement transférables à la Société, ont été fournis au notaire soussigné et resteront annexés au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, Voltaire Group S.A., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - Monsieur Pascal Nodé-Langlois, administrateur de sociétés, né à Neuilly-Sur-Seine, France, le 10 avril 1947, demeurant à CH-1206 Genève, 11, route de Florissant;
 - Madame Roxanne Nodé-Langlois, Analyst Fund Manager, née à Hollywood, Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 3 février 1967, demeurant à CH-1206 Genève, 39, avenue Dumas;
 - Monsieur Alain Fabarez, administrateur de sociétés, né à Paris, France, le 9 juillet 1945, demeurant à CH-1007 Genève, 15, chemin de Primerose.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2011.

3. Compagnie Européenne de Révision S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.039, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2011.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VAN DE CASTEELE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2009. LAC/2009/36825. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009125318/311.

(090151047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Pasta Point Differdange Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.294.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009125464/13.

(090151503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

MX International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.384.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 28 août 2009 que:

1. INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I a cédé 146 parts sociales de la société MX INTERNATIONAL S. à r. l. ayant son siège social à L-1445 Strassen, rue Thomas Edison, 1A à la société HARBOURVEST INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARTNERS V-DIRECT FUND L.P. établie et ayant son siège social à One Financial Center, 44th Floor, USA-MA02111 Boston
2. INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II a cédé 59 parts sociales de la société MX INTERNATIONAL S. à r. l. ayant son siège social à L-1445 Strassen, rue Thomas Edison, 1A à la société HARBOURVEST INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARTNERS V-DIRECT FUND L.P. établie et ayant son siège social à One Financial Center, 44th Floor, USA-MA02111 Boston
3. INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II a cédé 117 parts sociales de la société MX INTERNATIONAL S. à r. l. ayant son siège social à L-1445 Strassen, rue Thomas Edison, 1A à la société ESP II CONDUIT L.P., établie et ayant son siège social à 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL
4. INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III a cédé 63 parts sociales de la société MX INTERNATIONAL S. à r. l. ayant son siège social à L-1445 Strassen, rue Thomas Edison, 1A à la société ESP II CONDUIT L.P., établie et ayant son siège social à 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL
5. INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III a cédé 97 parts sociales de la société MX INTERNATIONAL S. à r. l. ayant son siège social à L-1445 Strassen, rue Thomas Edison, 1A à la société PANTHEON EUROPE FUND IV LIMITED, établie et ayant son siège social à P.O. Box 105, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey
6. INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III a cédé 2 parts sociales de la société MX INTERNATIONAL S. à r. l. ayant son siège social à L-1445 Strassen, rue Thomas Edison, 1A à la société PANTHEON EUROPE FUND IV, L.P., établie et ayant son siège social à 600 Montgomery Street, 23rd Floor, San Francisco, CA 94111, USA
7. INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV a cédé 5 parts sociales de la société MX INTERNATIONAL S. à r. l. ayant son siège social à L-1445 Strassen, rue Thomas Edison, 1A à la société PANTHEON EUROPE FUND IV, L.P., établie et ayant son siège social à 600 Montgomery Street, 23rd Floor, San Francisco, CA 94111, USA
8. INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV a cédé 88 parts sociales de la société MX INTERNATIONAL S. à r. l. ayant son siège social à L-1445 Strassen, rue Thomas Edison, 1A

à la société PANTHEON EUROPE FUND V "A", L.P., établie et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3QL Channel Islands

9. INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV a cédé 13 parts sociales

de la société MX INTERNATIONAL S. à r. l. ayant son siège social à L-1445 Strassen, rue Thomas Edison, 1A

à la société PANTHEON EUROPE FUND V "B", L.P., établie et ayant son siège social à 600 Montgomery Street, San Francisco, CA 94111

Total des parts sociales cédées:

590 parts sociales

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009126041/49.

(090152418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Assenti Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 95.913.

Extrait de publication de la réunion du conseil d'administration du 12 août 2009.

Le conseil d'administration de la société anonyme "ASSENTI LUX S.A.", avec siège social à L-9952 Drinklange, Maison 17, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 95.913 après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Victor NIVELLES, demeurant à B-3800 St-Truiden, 11, Industrielaan du poste d'administrateur-délégué.

Deuxième résolution:

Le conseil d'administration accepte la nomination de Monsieur Bart NIVELLES, né à Saint-Trond le 6 juin 1966, demeurant à B-3870 Heers, 20, Raes van Heerslaan au poste d'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin le 12 août 2015.

Troisième résolution:

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat des administrateurs, jusqu'au 12 août 2015, de Monsieur Geert NIVELLES, demeurant à B-3380 Tienen, 36, Putstraat, de Monsieur Jean-Claude NIVELLES, demeurant à B-3800 St-Truiden, 14, Jan van Xantenlaan, de Monsieur Victor NIVELLES, prénommé et celui de Monsieur Bart NIVELLES, prénommé.

Ettelbruck, le 9 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009125333/28.

(090150898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Loparco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.075.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 septembre 2009

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Administrateurs de catégorie A

- Peter CARTY, comptable, demeurant au 14 North Great George's Street, Dublin 1, Piano Nobile, Irlande;
- Bill LEDWIDGE, comptable, demeurant au 20 Elm Park Avenue, Dublin 6, Ranelagh, Irlande;

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009125354/26.

(090150822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Bati-Sphere, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 60, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 148.287.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Dina José GOMES CLEMENTE, employée, demeurant à L-1220 Luxembourg, 60, rue de Beggen.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toutes autres manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "BATI-SPHERE".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124,-) chacune.

Art. 7. La future associé déclarent et reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par la future associée sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que

moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ HUIT CENT SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Madame Dina José GOMES CLEMENTE, prédite.

2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Leonardo PEDROSA DE SOUSA, ouvrier, demeurant à L-7540 Rollingen, 96, rue de Luxembourg.

3.- La société est gérée par la signature conjointe de deux gérants.

4.- Le siège social est établi à L-1220 Luxembourg, 60, rue de Beggen.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gomes Clemente, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10485. Reçu: soixante-quinze euros (75,00).

Le Receveur (signé): M. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009125339/87.

(090151023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Copenhagen Retail Exclusive Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.834.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 3 juin 2009 que:

European Property Portfolio Nominees Limited, ayant son siège social au 40, Mespil Road, Dublin 4, Irlande a cédé 10.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société Copenhagen Retail Exclusive Lux S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à Galleri K Nominees Limited, ayant son siège social au 40, Mespil Road, Dublin 4, Irlande.

La cession de parts a été notifiée et acceptée par la société Copenhagen Retail Exclusive Lux S.à r.l. en date du 3 juin 2009 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société Copenhagen Retail Exclusive Lux S.à r.l. est détenu comme suit:
Galleri K Nominees Limited, ayant son siège social au 40, Mespil Road, Dublin 4, Irlande: 10.000 parts sociales.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009125352/21.

(090150814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

aeris CAPITAL Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 128.340.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen
Generalversammlung die am 14. Mai 2008 in Luxemburg stattfand*

Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der aeris CAPITAL Management Company S.A. mit Wirkung vom 14. Mai 2008 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aeris CAPITAL Management Company S.A. für das am 31. Dezember 2008 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. September 2009.

Für die aeris CAPITAL Management Company S.A.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle

Manfred Dietrich / Diane Wolf

Référence de publication: 2009125344/19.

(090150424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Monterey Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 93.846.

—
*Changement suivant le contrat
de cession de parts du 2 septembre 2009*

- Ancienne situation associés:

1. Mrs. JM Coombe-Tennant Grandchildren's settlement:	11,287 parts sociales
2. Maj AHS Coombe-Tennant 1965 Settlement:	6,573 parts sociales
3. Coombe-Tennant Estate Company:	3,534 parts sociales
4. Port Tennant Company:	1,200 parts sociales
5. Mark H. COOMBE-TENNANT:	3,601 parts sociales
6. Charles Serocold COOMBE-TENNANT:	3,124 parts sociales

7. Susannah M. MORGAN WILLIAMS:	3,578 parts sociales
8. Rosalie J. HOFFMANN:	3,424 parts sociales
9. John A. COOMBE-TENNANT Esq.:	3,299 parts sociales
10. Mrs. AJS Coombe-Tennant Marriage Settlement:	40 parts sociales

- Nouvelle situation associés:

1. Mrs. JM Coombe-Tennant Grandchildren's settlement:	11,287 parts sociales
2. Maj AHS Coombe-Tennant 1965 Settlement:	6,573 parts sociales
3. Coombe-Tennant Estate Company:	3,534 parts sociales
4. Port Tennant Company:	1,200 parts sociales
5. Mark H. COOMBE-TENNANT:	3,641 parts sociales
6. Charles Serocold COOMBE-TENNANT:	3,124 parts sociales
7. Susannah M. MORGAN WILLIAMS:	3,578 parts sociales
8. Rosalie J. HOFFMANN:	3,424 parts sociales
9. John A. COOMBE-TENNANT Esq.:	3,299 parts sociales

Luxembourg, le 28.09.2009.

Pour avis sincère et conforme
Pour Monterey Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009125403/35.

(090150555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Netcore PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue de Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.100.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Joseph GLOD, demeurant 7, cité Raedelsbëch, L-3314 Bergem
- Monsieur John ROLLINGER, demeurant 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur Mess,
- Monsieur Jean-Marie SPAUS, demeurant 47, rue Paul Eyschen, L-7317 Mullendorf (Steinsel)
- Madame Andrée ROLLINGER-WEIMERSKIRCH, demeurant 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur Mess
- Monsieur Paul KIEFFER, demeurant 25, rue de la Forêt, L-8317 Cap
- Monsieur Henri SEITER, demeurant 12, Batzent, L-8551 Noerdange

Des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 mars 2009

- Monsieur Joseph GLOD, demeurant 7, Cité Raedelsbëch, L-3314 Bergem est nommé président du conseil d'administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

- Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

BDO Compagnie Fiduciaire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147571, sise au 2, avenue Charles de Gaulle, représentée par Monsieur Daniel CROISE

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009125346/29.

(090150703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

A.N.E.I.L., Association Nationale des Etudiants Ingénieurs Luxembourgeois, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 8.091.

L'assemblée générale extraordinaire de l'A.N.E.I.L." a.s.b.l., convoquée selon les dispositions légales et statutaires et réunie en date de ce jour, a approuvé, en présence de deux tiers des mandataires de l'association, avec l'approbation de deux tiers des votants les modifications ci-après:

Les articles 9 à 14 sont remplacés par les dispositions suivantes, sans préjudice des titres et sous-titres existants:

Art. 9. "L'A.N.E.I.L." se compose de

- a) de membres actifs
- b) de membres d'honneur

Art. 10. Peut de droit devenir membre actif de l'A.N.E.I.L. tout étudiant-ingénieur luxembourgeois inscrit à une Grande Ecole, Ecole Polytechnique et Université délivrant le titre d'ingénieur diplômé.

Peut encore de droit devenir membre actif de l'A.N.E.I.L. tout étudiant chimiste, physicien et architecte inscrit à une Grande Ecole, Ecole Polytechnique et Université délivrant le titre de chimiste diplômé, de physicien diplômé et d'architecte diplômé.

L'étudiant-ingénieur commercial/ "Wirtschaftsingenieur" peut devenir membre actif de l'A.N.E.I.L. pour autant que l'enseignement poursuivi comporte au moins cinquante pourcent de branches techniques.

Art. 11. Peut également devenir membre actif de l'A.N.E.I.L. par décision de l'assemblée générale statuant au vote secret et à la majorité absolue tout étudiant luxembourgeois se livrant à des études techniques dans une école délivrant un diplôme universitaire.

Art. 12. Tout étudiant non-luxembourgeois domicilié au Luxembourg et se livrant à des études énumérées ci-dessus peut demander à devenir membre actif de l'A.N.E.I.L.. L'assemblée générale décidera de son admission en statuant au vote secret et à la majorité absolue.

Art. 13. L'assemblée générale peut nommer en statuant à la majorité absolue membre d'honneur:

- a) tout ancien membre de l'A.N.E.I.L.
- b) toute personne physique ou morale qui soutient la cause de l'A.N.E.I.L. Les membres honneurs n'ont aucun droit de vote ni actif ni passif.

Art. 14. Les membres actifs et d'honneur s'acquittent d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale. La cotisation ne peut être ni inférieure à dix francs ni supérieure à deux mille francs.

La cotisation est perçue au début de chaque année académique.

L'article 23 est libellé comme suit:

Art. 23.

a) L'assemblée générale statutaire annuelle est convoquée par les soins du comité exécutif aux environs de Noël. Exceptionnellement elle pourra être reportée aux environs de Pâques sur décision prise à la majorité absolue par le comité exécutif.

b) Lors de l'assemblée générale statutaire annuelle les mandataires présents contrôlent en commun les mandats des mandataires et mandataires-adjoints, présents ou non, et qui veulent jouir du droit de vote pendant l'année académique en cours. Ce contrôle aura lieu d'après un règlement d'ordre intérieur approuvé par l'assemblée.

c) Lors de l'assemblée générale statutaire annuelle les mandataires procèdent à l'élection du comité exécutif conformément à l'article 29.

d) Lors de l'assemblée générale statutaire annuelle, les mandataires peuvent, en statuant à la majorité absolue, conférer le titre de président honoraire à un ancien président. Ce titre est purement honorifique et n'engendre ni droits ni prérogatives.

L'article 29 est libellé comme suit:

Art. 29. Les mandataires procèdent lors de l'assemblée générale statutaire annuelle à l'élection du comité exécutif. Chaque membre du comité exécutif est élu séparément à la majorité simple des mandats présents.

Les articles 31 et 32 sont remplacés par les dispositions suivantes, sans préjudice des titres et sous-titres existants:

Art. 31. Le comité exécutif comprend neuf membres à savoir:

1. Un président
2. Un vice-président
3. Un secrétaire général
4. Un trésorier général

5. Un membre délégué aux relations publiques
6. Un membre délégué aux relations avec les pouvoirs publics
7. Un membre délégué à la rédaction du bulletin
8. Un membre délégué à la gestion des fichiers
9. Un membre délégué à l'information professionnelle et universitaire

Art. 32. Tout membre délégué peut former à l'aide des membres A.N.E.I.L. et de préférence des mandataires de la localité où il poursuit ses études une commission de travail dont le but est d'alléger sa tâche. Le membre délégué en question décide de la composition et du nombre de membres de sa commission; il devra toutefois en avvertir le comité exécutif.

Le "sous-titre H. - Démission" et l'article 36 sont remplacés par les dispositions suivantes:

Sous-titre H. - Fonctionnement

Art. 36. Le comité exécutif est présidé par le président, à défaut par le vice-président, à défaut par le membre le plus ancien en rang. En cas d'ancienneté égale la présidence est assumé par celui des membres égaux en rang le plus âgé.

Il en est de même pour la présidence d'une assemblée générale ou en cas de démission du président et/ou du vice-président.

Le comité ne peut démissionner en bloc que lors d'une assemblée générale.

Le "Titre IX. - Finances" est allongé par un article 38bis et 38ter rédigés comme suit:

Art. 38bis. L'année sociale commence le premier novembre et finit le 31 octobre.

Art. 38ter. Le comité exécutif est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le projet de budget pour le prochain exercice.

L'assemblée statue sur les comptes et le projet de budget et décide de l'emploi du solde favorable des comptes. L'approbation du compte vaut décharge pour les membres du comité exécutif.

Luxembourg, le 24 mars 1989.

Référence de publication: 2009125604/79.

(090151399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

WC Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 148.285.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

WC Luxco S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

here duly represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other

company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; in particular to grant any security interest (in the widest sense) to any third party to secure the payment obligations of itself or any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company: to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company shall be authorized to acquire, hold and sell any real estate in Luxembourg or abroad.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "WC Luxco Holdings S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollar (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United State Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Any joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivo, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price does not exceed the amounts available for distribution pursuant to Luxembourg law.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 11. The bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 12. Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed at the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of one manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing,

by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 20. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. When it results from interim accounts established by the managers, during or at the end of the accounting year, as audited by the statutory auditors, if any, that the Company, since the closure of the previous fiscal year, and after deduction of necessary provisions, amortizations, losses earned forward, and the amounts necessary to fund the various reserve accounts as required by law or by these by-laws, but increased by carried-forward profits and distributable reserves, has realized a profit, said profit may be distributed to the shareholder(s) by decision of the manager(s), in the form of interim dividends prior to the approval of the annual accounts for the current fiscal year by the shareholder(s), subject to applicable legal restrictions, if any.

The manager(s) shall determine the modalities of payment of dividends in cash.

The shareholder(s) may opt, under all applicable legal requirements, for the payment of any portion of the dividends or interim-dividends in shares rather than in cash or give the option to each shareholder between the two mode of payments.

No re-payment of dividends may be requested from a shareholder unless that distribution has been carried-out in violation of applicable legal requirements and provided that the Company succeeds in establishing that the beneficiary (ies) knew or should have known this fact, based on all applicable circumstances.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by WC Luxco S.à r.l., pre-named.

The shares so subscribed are fully paid by a cash contribution of twenty thousand United States Dollar (USD 20,000), so that the amount of twenty thousand United States Dollar (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin today and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital, takes the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company, for an indefinite period of time:

1) Mr. Alain Heinz, companies manager, born on 17 May 1968 in Forbach (France), professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) Mrs. Izumi Hara, companies manager, born on 30 November 1959 in Tokyo (Japan), professionally residing at 100 Enterprise Drive, Rockaway, New Jersey 07866 (USA).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

WC Luxco S.à r.l., une société constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

ici dûment représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit (les "Statuts").

Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; en particulier de consentir toute sûreté (dans

le sens le plus large) au profit de tout tiers afin de garantir toute obligation de paiement contractée par la Société ou toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société devra être autorisée à acquérir, détenir et vendre tous biens immobiliers à Luxembourg ou dans tous autres pays.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "WC Luxco Holdings S. à r. l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée. Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas les montants disponibles en vue d'une distribution en vertu de la loi luxembourgeoise.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction de capital.

Art. 11. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 12. Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

L'unique gérant ou dans le cas où il y a plus d'un gérant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance

pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, e-mail, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Lorsqu'un bilan intermédiaire établi par le ou les gérants au cours ou à la fin de l'exercice, certifié par un commissaire aux comptes le cas échéant, fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter aux différents comptes de réserve, en application de la loi ou des statuts et augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué à/aux (l')associé(s) sur décision du ou des gérants, des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice par l'(les) associé(s) dans les limites légales, le cas échéant.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par décision du ou des gérants.

L'associé(s), en conformité avec toutes les dispositions légales applicables, peuvent/peut opter pour un paiement ou accorder une option entre le paiement, de tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en parts sociales.

Aucune répétition de dividendes ne peut être exigée d'un associé sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et pour autant que la Société établisse que le ou les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par WC Luxco S.à r.l., pré-nommée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-), de sorte que la somme de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social prend les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est établi à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2) Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Alain Heinz, gérant de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) Madame Izumi Hara, gérante de sociétés, née le 30 novembre 1959 à Tokyo (Japon), résidant professionnellement au 100 Enterprise Drive, Rockaway, New Jersey 07866 (USA).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37139. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009125347/334.

(090150961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Creos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 juillet 2009

En date du 16 juillet 2009, le Conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Etienne SCHNEIDER, en tant que nouveau Président du Conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014;

- de nommer Monsieur Nico WIETOR, en tant que nouveau Vice-Président du Conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014;

- de nommer Monsieur Etienne SCHNEIDER, né le 29 janvier 1971 à Dudelange, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 19, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014;

- de nommer Monsieur Romain BECKER, né le 6 juillet 1954 à Bettembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Thomas Edison, L-2089 Strassen, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Etienne SCHNEIDER, Président
- Monsieur Nico WIETOR, Vice-Président
- Monsieur Roland MICHEL
- Monsieur François THOUMSIN
- Monsieur Guy AREND
- Monsieur Marc LEONHARD
- Monsieur René REITER
- Monsieur Romain BECKER
- Monsieur Georges MOLITOR
- Monsieur Claude SEYWERT
- Monsieur Patrick COLLING
- Monsieur Patrick THEIN
- Monsieur Manfred FESS
- Monsieur Fernand FELZINGER
- Monsieur Stephan KAMPHUES

De plus, les délégués à la gestion journalière de la Société sont désormais les personnes suivantes:

- Monsieur Etienne SCHNEIDER
- Monsieur Romain BECKER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

CREOS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009126121/44.

(090152065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Garance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 46.001.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2009

"Les mandats d'administrateur de Messieurs Karel De Wilde et Frédéric Deslypere viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012, statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Le mandat de commissaire de M. Benoît Stainier vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012, statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des voix."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Pour le Conseil d'Administration

D. JACOBS / K. DE WILDE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009125349/20.

(090150773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

**Dominion DMG Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Dominion Group Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 143.340.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of September.
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

DOMINION GROUP LIMITED, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 1DB (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Cynthia Fradcourt, private employee, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg by virtue of a proxy given on September 21st, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing person declares that it is the sole shareholder of DOMINION GROUP LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on 2 December 2008, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3017 dated 24 December 2008, registered with the trade and company register under the number B 143.340 (the "Company").

The Sole Shareholder has requested the notary to act the following:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the company and to amend the title I, point A and the article 1 of the articles of incorporation of the company so they can be read as follows:

"Title I. Definitions

a) "The Company" means DOMINION DMG LUXEMBOURG S.A. established pursuant to these Articles of Incorporation."

" **Art. 1. Status and Name.** There is hereby formed a Limited Liability Company ("Société Anonyme") under the denomination of DOMINION DMG LUXEMBOURG S.A."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend the current first financial year of the Company that started on the day of the incorporation, on December 2nd, 2008. The first financial year shall end on December 31st, 2009 and not on December 31st, 2008 as provided in the deed of incorporation.

Therefore the Sole Shareholder also decides that the first annual ordinary general meeting of the Company shall be held on the third Tuesday of May 2010 at 10 a.m.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the French and the English version, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french translation

L'an deux mil neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DOMINION GROUP LIMITED, avec siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1DB (l'Actionnaire Unique"), ici représentée par Cynhtia Fradcourt, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 21 septembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que l'acte.

Laquelle comparante déclare être la seule actionnaire de la société "DOMINION GROUP LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3017 en date du 24 décembre 2008, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 0143340 (la "Société").

L'Actionnaire Unique a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'actionnaire Unique décide de modifier la dénomination de la Société et de modifier les définitions point a) et l'article 1 des statuts afin de leur conférer la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Définitions

a) La "Société" signifie: DOMINION DMG Luxembourg S.A. constituée conformément aux présents Statuts."

" **Art. 1^{er} . Statut et Dénomination.** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de DOMINION DMG Luxembourg S.A."

Deuxième unique

L'Actionnaire Unique décide de modifier le premier exercice social en cours de la Société, ayant commencé le jour de la constitution, le 2 décembre 2008. Le premier exercice social se terminera le 31 décembre 2009 et non le 31 décembre 2008 comme prévu lors de la constitution.

En conséquence l'Actionnaire Unique décide également que la première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième mardi du mois de mai 2010 à 10h.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: C. Fradcourt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2009. LAC/2009/39363. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009125599/88.

(090151201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Unima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.609.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 septembre 2009

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Aziz HASSAM ISMAIL, administrateur de sociétés, demeurant au Lot VII Jad Ambohimandra, 101 Tananarive, Madagascar, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Amyne HASSAM ISMAIL, administrateur de sociétés, demeurant au XXII Cité Cicem Villa Nirina, 101 Tananarive, Madagascar;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009125351/24.

(090150810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

LBC Vesta Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.611.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 juillet 2009:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 30 juillet 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th floor, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique;

- Monsieur David Beardsell, administrateur de société, né le 16 juin 1975 à New Jersey, (États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume-Uni);

- Monsieur Robert Shaw, administrateur de société, né le 5 octobre 1966 à New York, (États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th floor, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique;

- Monsieur Ralph Kürschner, administrateur de société, né le 19 mars 1961 à Wuppertal, (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Luxembourg)

La société est engagée en toutes circonstances par la signature seule d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour extrait conforme

LBC Luxco Sàrl

David Beardsell / Ralph Kürscher

Référence de publication: 2009125798/30.

(090151363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Dynamique Résidentiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.106.

—
Extrait rectificatif pour le dépôt L090142300

Une erreur s'est produite lors du dépôt effectué le 11 septembre 2009. Concernant le représentant permanent de CB Richard Ellis Investors S.à r.l., il y a lieu de lire comme suit:

- Madame Lieve BREUGELMANS

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009125359/15.

(090150625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Telco Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.268.990,87.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.920.

—
EXTRAIT

Il résulte de conventions de transfert de parts sociales prenant effet au 28 septembre 2009 que:

- Permira Europe III L.P.I, Trafalgar Court, Les Banques, GB-GY1 3QL St Peter Port, a transféré 10.959.471 parts sociales A de la Société à Hathor Participations S.A., ayant son siège social au 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 140 133;
- Permira Europe III L.P.2, Trafalgar Court, Les Banques, GB-GY1 3QL St Peter Port, a transféré 31.621.352 parts sociales A de la Société à Hathor Participations S.A., précitée;
- Permira Europe III GmbH & Co KG, 10 Kardinal Faulhaber Strasse, fünf Höfe, 80333 Munich, Allemagne, a transféré 414.193 parts sociales A de la Société à Hathor Participations S.A., précitée;
- Permira Europe III Co-Investment Scheme, Trafalgar Court, Les Banques, GB-GY1 3QL St Peter Port, a transféré 267.198 parts sociales A de la Société à Hathor Participations S.A., précitée;
- Permira Investments Limited Trafalgar Court, Les Banques, GB-GY1 3QL St Peter Port, a transféré 780.595 parts sociales A de la Société à Hathor Participations S.A., précitée;
- DUG Management Beteiligungs GbR, 1 Eichenring, 16727 Oberkrämer OT Eichstädt, Allemagne, a transféré 4.141.934 parts sociales A de la Société à Hathor Participations S.A., précitée;
- debitel Management Beteiligungs GbR, 10 Gropiusplatz, 70563 Stuttgart, Allemagne, a transféré 2.352.566 parts sociales A de la Société à Hathor Participations S.A., précitée;
- debitel Management Beteiligungs Zwei GbR, 10 Gropiusplatz, 70563 Stuttgart, Allemagne, a transféré 425.054 parts sociales A de la Société à Hathor Participations S.A., précitée.

Il en résulte, qu'à compter du 28 septembre 2009, le capital de la Société est réparti comme suit:

- Permira Europe III L.P.1: 16.330.209 parts sociales A,
- Permira Europe III L.P.2: 47.117.532 parts sociales A,
- Permira Europe III GmbH & Co KG: 617.172 parts sociales A,
- Permira Europe III Co-Investment Scheme: 398.141 parts sociales A,
- Permira Investments Limited: 1.163.130 parts sociales A,
- debitel Management Beteiligungs GbR: 3.505.473 parts sociales A,
- debitel Management Beteiligungs Zwei GbR: 633.358 parts sociales A
- DUG Management Beteiligungs GbR: 6.171.709 parts sociales A,
- Hathor Participations S.A.: 50.962.363 parts sociales A.

Severine Michel

Gérante

Référence de publication: 2009125710/39.

(090151379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Amtrust Captive Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009125668/14.

(090151391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Bombardier Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.988.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de l'Assemblée Générale du 3 septembre 2009*

En date du 3 septembre 2009, l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Olivier GUITTON, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Johan DOOMS, né le 5 juin 1966 à Dendermonde, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, Vaartdykstraat, 8200 Brugge, Belgique, en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Madame Tine KEHLER-HVID, administrateur de catégorie A
- Monsieur Johan DOOMS, administrateur de catégorie A
- Madame Ailbhe JENNINGS, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009125361/23.

(090150610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

S.G.T. S.A., Société de Gestion et Travaux, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 20.477.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125840/10.

(090151658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.**Spartex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 37.434.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125816/10.

(090151341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.**Caroline Real Estate Holding Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.742.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009125885/10.

(090150969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Lagonda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 36.988.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon
L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009125855/13.

(090150947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

A.C.R. Applied Coating Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
A.C.R. APPLIED COATING RESEARCH S.A.
Signature

Référence de publication: 2009125856/12.

(090150998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

FAI rent-a-yacht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.562.

Die ausserordentlichen Generalversammlung vom 22. September 2009 fasst folgende Beschlüsse:

1) Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung an folgende Adresse verlegt:

- 44, boulevard G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2) Als Kommissar wird mit sofortiger Wirkung ernannt:

- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, RCS Luxembourg B 42.889.

Gleichlautender Auszug
Unterschrift

Référence de publication: 2009125902/14.

(090151007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Service Automobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 1B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 52.960.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2009 que le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 a changé de dénomination. La dénomination nouvelle est G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009125811/15.

(090151021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

GP-1 Resi LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.798.

—
Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 30. Juli 2009

Nach dem Gesellschafterbeschluss der Alleingesellschafterin vom 30. Juli 2009 wurden die Herren

- Michael Denny, Geschäftsführer, geboren am 1. November 1977 in Kilkenny (Irland), geschäftsansässig in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Luxemburg als Geschäftsführer Kategorie A der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abbestellt;

- Rodolpho Amboss, Geschäftsführer, geboren am 10. Mai 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, Brasilien, geschäftsansässig in 399 Park Avenue, 8. OG, New York, NY 10022, USA als Geschäftsführer Kategorie A der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abbestellt;

- David Beardsell, Geschäftsführer, geboren am 16. Juni 1975 in New Jersey, USA, geschäftsansässig in 25 Bank Street, London E14 5LE, Vereinigtes Königreich von England als Geschäftsführer Kategorie A der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abbestellt.

Seit dem 30. Juli 2009 besteht die Geschäftsführung der Gesellschaft aus:

Allein-Geschäftsführerin

LBC Goodwater Holdings Sàrl, mit Geschäftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter B 124.801, gegründet mit notarielle Urkunde des Notar Elvinger am 5. Februar 2007, veröffentlicht am 7. Mai 2007 im Mémorial C, Abteilung Gesellschaften und Vereine.

Die Gesellschaft wird unbeschränkt allein durch die Allein-Geschäftsführerin vertreten.

Zur Eintragung und Veröffentlichung im Mémorial, Abteilung Gesellschaften und Vereine.

Der vorstehende Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 30. Juli 2009 stimmt mit dem Inhalt des Gesellschafterbeschlusses überein.

Luxemburg, den 29.09.2009.

GP-1 Resi LBC Luxco Sàrl

Vertreten durch LBC Goodwater Holdings Sàrl

Ralph Kürschner

Référence de publication: 2009125799/33.

(090151330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Nippon Capital TMK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.991.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009125889/10.

(090150963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Nippon Capital TMK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.991.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009125890/10.

(090150960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Bombardier Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.989.

—
*Extrait des résolutions prises lors
de l'Assemblée Générale du 3 septembre 2009*

En date du 3 septembre 2009, l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Olivier GUITTON, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Johan DOOMS, né le 5 juin 1966 à Dendermonde, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, Vaartdykstraat, 8200 Brugge, Belgique, en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Madame Tine KEHLER-HVID, administrateur de catégorie A
- Monsieur Johan DOOMS, administrateur de catégorie A
- Madame Ailbhe JENNINGS, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Bombardier Luxembourg Finance S.A.

Signature

Référence de publication: 2009125363/23.

(090150570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Lipp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.856.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 23 septembre 2009 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate III S.à r.l., sise au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé une (1) part sociale de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ERE III - N°2 S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de sorte que, suite à ce transfert:

- 1) Europa Real Estate III S.à r.l., précitée, détient désormais douze mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (12.599) parts sociales de la Société,
- 2) ERE III - N°2 S.à r.l., précitée, détient désormais une (1) part sociale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009125697/20.

(090151251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Société Financière d'Arles S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.544.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125930/10.

(090151496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Access Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009125899/13.

(090151091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Santamaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 31.740.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125924/10.

(090151605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Luxmarine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.795.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125925/10.

(090151467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

High Pressure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.334.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125931/10.

(090151501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Ardexco Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.018.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125932/10.

(090151505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Darwin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.284.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of August.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Draken Limited, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the British Virgin Islands Registrar of Companies under number 418720,

represented by Abdelrahime Benmoussa, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Darwin S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of Managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the Board of Managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the Managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders

12. Powers and Voting Rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, Draken Limited, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Stephen Kenyon-Slade, businessman, born in Estcourt, South Africa on 29 May 1964, residing at Columbia Palace, 11, avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Draken Limited, une société constituée et existante selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Romasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 418720,

ici représentée par Abdelrahime Benmoussa, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Darwin S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des Gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

12. Pouvoirs et Droits de Vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des Bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des Bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Draken Limited, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'Associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Stephen Kenyon-Slade, homme d'affaires, né à Estcourt, Afrique du Sud, le 29 mai 1964, résidant à Columbia Palace, 11, avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: A. BENMOUSSA - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2009. Relation: LAC/2009/35334. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-neuf septembre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009125350/435.

(090150956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

**D'Millen Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Euro-Immobilier S.à.r.l.).**

Siège social: L-5425 Gostingen, 14, Burgaass.

R.C.S. Luxembourg B 30.598.

L'an deux mille neuf , le neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Alex ROSS, agent immobilier, demeurant à L-5425 Gostingen, 12, rue Burgaass,
- 2) Monsieur Cliff ROSS, employé privé, demeurant à L-5425 Gostingen, 12, rue Burgaass, ici représenté par Monsieur Alex ROSS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée «EURO-IMMOBILIERE S.à r.l.» avec siège social à Walferdange, constituée suivant acte notarié en date du 27 avril 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 6 octobre 1989,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire des associés et ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Walferdange à L-5425 Gostingen, 14, rue Burgaass.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Gostingen; il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en D'Millen Immobilière S.à r.l.

Quatrième résolution

En conséquence la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "D'Millen Immobilière S.à r.l. "

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ROSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36904. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009125583/38.

(090151110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Bibas S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.587.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2005 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 26 juillet 2006 no L060075043.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125575/12.

(090151487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Encore Plus Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.140.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession conclu le 15 juin 2009 et ayant effet en date du 15 juin 2009 que l'associé unique Aviva Investors Luxembourg S.A., société anonyme, domiciliée au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 25.708 a cédé les 4.805 actions ordinaires de la Société, chacune ayant une valeur nominale de 100 Euros à Aviva Investors Properties Europe S.A., société anonyme domiciliée au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.875.

En conséquence l'associé unique de la Société s'identifie de la façon suivante:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., une société anonyme ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.875.

A Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009125394/20.

(090150632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Encore Plus Properties I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.159.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession conclu le 15 juin 2009 et ayant effet en date du 15 juin 2009 que l'associé unique Aviva Investors Luxembourg S.A., société anonyme, domiciliée au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 25.708 a cédé les 3.688 actions ordinaires de la Société, chacune ayant une valeur nominale de 100 Euros à Aviva Investors Properties Europe S.A., société anonyme domiciliée au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.875.

En conséquence, l'associé unique de la Société s'identifie de la façon suivante:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., une société anonyme ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.875.

A Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009125395/20.

(090150629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Virgo Crest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.361.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Pour Virgo Crest Holding S.A.

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2009126006/13.

(090151666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

P.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 88.338.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 septembre 2009

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Gostoli, employé privé, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
Sébastien Schaack, employé privé, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Elisiana Pedone, employée privée, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009125692/25.

(090151186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Lamda Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 146.164.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2009125669/14.

(090151404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

AC Automation Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 40.604.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2009125673/14.

(090151422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Agapanthe S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.680.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009125976/11.

(090151692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Grep Drei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 131.231.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 29 juillet 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Ernst & Young Luxembourg S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach a été réélue réviseur d'entreprise de la société. Son mandat est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009125764/15.

(090151207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Kravid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.402.

—
EXTRAIT

L'associé de la Société, Monsieur Christophe Gammal, a changé de domicile. Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers à L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mr. Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2009125700/14.

(090151737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

KKA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.673.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour KKA Holding S.A.

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009126007/13.

(090151665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Société Financière de Nolay S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.408.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125933/10.

(090151509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Halsey Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.579.

EXTRAIT

L'associé de la Société, Monsieur Christophe Gammal, a changé de domicile. Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers à L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mrs. Daphne Ribot / Mr. Christophe Gammal

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009125701/14.

(090151727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Sfay Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.285.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2009

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008

Extrait sincère et conforme

SFAY GROUP S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009125724/14.

(090151157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Mental Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 48.050.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009125986/14.

(090151070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

**No Limits Web & Print S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NO LIMITS Creation & Design s.à r.l.).**

Siège social: L-5425 Gostingen, 14, Burgaass.

R.C.S. Luxembourg B 82.440.

L'an deux mille neuf , le neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Alex ROSS, agent immobilier, demeurant à L-5425 Gostingen, 12, rue Burgaass,
- 2) Monsieur Cliff ROSS, employé privé, demeurant à L-5425 Gostingen, 12, rue Burgaass, ici représenté par Monsieur Alex ROSS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée «NO LIMITS Creation & Design S.à r.l.» avec siège social à Walferdange, constituée suivant acte notarié en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1167 du 14 décembre 2001,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire des associés et ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Walferdange à L-5425 Gostingen, 14, rue Burgaass.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Gostingen; il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en No Limits Web & Print S.à r.l.

Quatrième résolution

En conséquence la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de «No Limits Web & Print S.à r.l.»»

Dont acte. Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ROSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36906. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009125584/38.

(090151102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Crusader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.941.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009125580/12.

(090151035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.